Régime d'inscription	Formation initiale		Formation continue AVEC prise en charge des frais de formation			Formation continue SANS prise en charge des frais de formation Reprise d'études non financée (2)			Aucun
Financement de la formation	**Aucun**	**Entreprise - CFA**	**Tiers financeur** Frais de formation sont pris en charges totalement (OPCA, FONGECIF, Employeur)		**Employeur**	**Aucun** et sur présentation du justificatif de refus de la prise en charge par tiers financeur	**Aucun** et sur présentation du justificatif de refus de la prise en charge par tiers financeur	**Aucun** financement et sur justificatif de refus de prise en charge par Pole Emploi mais AISF validée	Inscription Impossible
Profil type	Etudiant, salarié ou non, n'ayant jamais interrompu ses études, non inscrit à Pôle Emploi	Apprentissage	Salarié, fonctionnaire (ou assimilé), indépendant, libéral, intérimaire, entrepreneur Avec prise en charge totale des Frais de formation	Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi avec Attestation Inscription à un stage de Pôle Emploi (AISF) validée (1) Avec prise en charge des frais de formation ou chéquier VAE – AISF validée SI AISF non validée = impossible de s'inscrire	Personne en contrat de professionnalisation Avec prise en charge totale des Frais de formation + droits de scolarité	Salarié, fonctionnaire (ou assimilé), indépendant, libéral, intérimaire, entrepreneur Sans prise en charge des frais (avec justificatif de refus)	Personne sans activité (retraité, femme au foyer, RSA) Sans prise en charge des frais (avec justificatif de statut)	Personne inscrite à Pôle Emploi avec Attestation Inscription à un stage de Pôle Emploi (AISF validée) (3) Sans prise en charge des frais (avec justificatif de refus)	Personne inscrite à Pôle Emploi Refus Attestation Inscription à un stage de Pôle Emploi (AISF) 3
Tarif applicable	Droit de scolarité	Droit de scolarité (payés par l'entreprise)	Droits Scolarité + Tarif voté (spécifique ou par défaut Licence ou Master)		Droits Scolarité +Tarif voté (spécifique ou par défaut Licence ou Master) payés par l'entreprise	Droits Scolarité Non application des tarifs par défaut (Note DEGESIP B2 N° 2013-0260 du 26 juillet 2013)			Inscription Impossible
Document contractuel	Aucun	Contrat d'apprentissage	Convention de formation		Contrat de professionnalisation	Contrat de formation			Inscription Impossible

[1] SI AISF non validée = impossible de s'inscrire
[2] Reprise d'étude non financée
[3] Si AISF non validée = impossible de s'inscrire